

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY

Mandataires : Y. DELARUE

Délibération n°2017/003540

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 AP/CP « Habitat 2013-2019 »	Montant de l'opération : 22 000 €
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur une nouvelle demande d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 22 000 € pour 4 projets de construction de maisons labellisées à Chemaudin, Grandfontaine, Marchaux et Dannemarie-sur-Crête.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégué pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de M. CHAPEYRON Joseph et Mme BRUNETEAU Pauline

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, Rue de Besançon dans le lotissement « Petit Champsol » à Chemaudin, commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Chemaudin : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

III. Demande de subvention de M. ANGOT Adrien et Mme ROY Marion

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison individuelle labellisée, 14 chemin de la Montée à Grandfontaine, commercialisée par la société MAISONS FRANCE CONFORT.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Grandfontaine : 0 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

IV. Demande de subvention de M. et Mme ROSELLY Didier et Marine

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison individuelle labellisée, 11 B rue des Vergers, lieu-dit « Aux Entes » à Marchaux, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation de la commune de Marchaux : 0 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

V. Demande de subvention de M. et Mme BOUCARD Sébastien et Esther

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison individuelle labellisée, dans le lotissement « les Terrasses des Esserteux » à Dannemarie-sur-Crête, commercialisée par la société MAISONS FRANCE CONFORT.

Composition du ménage : 5 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation de la commune de Dannemarie-sur-Crête : 0 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. CHAPEYRON et Mme BRUNETEAU correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention M. ANGOT Adrien et Mme ROY Marion correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention M. et Mme ROSELLY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.
- la demande de subvention M. et Mme BOUCARD correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.

Pour extrait conforme,

Préfecture du Doubs **Le Président**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Reçu le 20 FEV. 2017



Contrôle de légalité